

TOURISME EN PAYS DE CRAON

Centre administratif du Pays de Craon
rue Buchenberg
53400 CRAON
tel : 02 43 06 10 14

REUNION DU 12 JUILLET 2016

Etaient présents :

Marie-Lou Blanchet, Marie-Claude Boiteux, Christian Menard, Arnaud Faguer

Ordre du jour :

I-Traité de fusion

Marie-Lou Blanchet est chargée de porter le traité de fusion des 3 Syndicats d'initiative en 2 exemplaires accompagnés d'un chèque de 375€ (trois cent soixante quinze euros) au centre des impôts (service enregistrement) de Laval le 22 Juillet 2016. Ensuite il faudra déposer un exemplaire à la préfecture.

II- Les procès verbaux :

Il faudra fournir à la préfecture :

- ✓ Un procès-verbal certifié conforme de l'ex-syndicat d'initiative de Cossé le Vivien acceptant sa dissolution
- ✓ Un procès-verbal certifié conforme de l'ex-syndicat d'initiative de St Aignan-Renazé acceptant sa dissolution
- ✓ Un procès-verbal certifié conforme du Syndicat d'initiative du Craonnais donnant pouvoir à Marie-Lou Blanchet de mener à bien le projet de fusion des 3 S.I. (AG du 12 mars 2016)
- ✓ Un procès-verbal de délibération suite à l'AGE du 28 Juin 2016
- ✓ les statuts de l'Association "TOURISME EN PAYS DE CRAON"

Le tout sera à déposer à la préfecture qui se chargera de :

- ✓ faire paraître la création de la nouvelle association dans le Journal Officiel
- ✓ transmettre les coordonnées (nom et siège social) au SIRET à Nantes.

III- Clôture des comptes :

Elle ne pourra se faire que quand toute la partie administrative (enregistrement et préfecture) sera achevée. Un P.V. de la délibération de l'AGE du 28 juin 2016 sera nécessaire pour la banque pour obtenir un nouveau compte

IV- Questions diverses :

- ✓ Penser à radier les 3 ex-SI
- ✓ Pour Joëlle Hallopaux, prévoir de modifier les prélèvements pour les mettre sur le nouveau compte
- ✓ Penser à clôturer les chèques emploi-service-CEA URSSAF.

FIN